

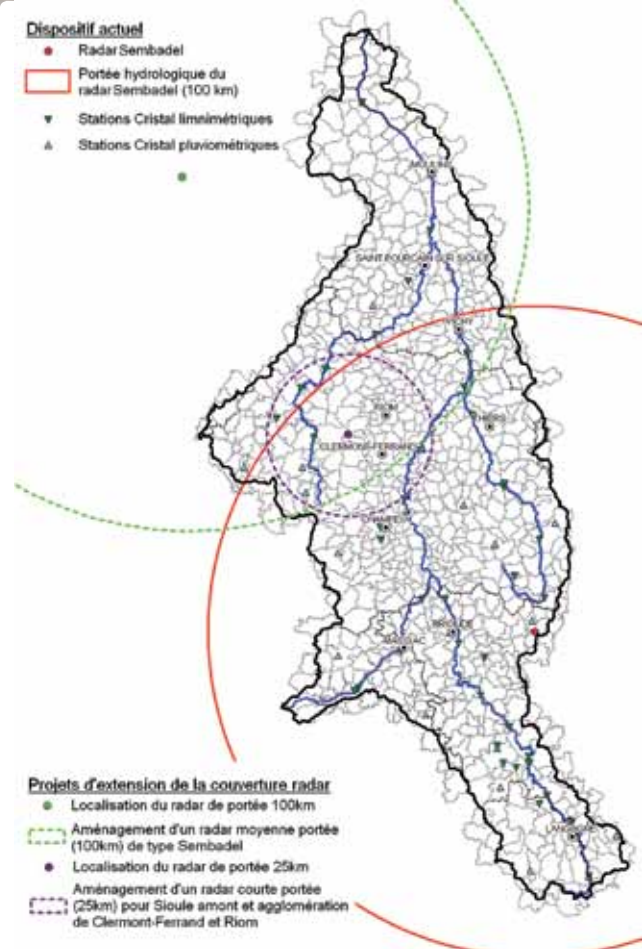


24 ACTIONS pour améliorer la prévision

13 actions pour perfectionner le dispositif de prévision actuel : 192 communes directement concernées

Action 1

- Mise en place d'un Radar météo à moyenne portée pour étendre la couverture radar actuelle au bassin de la Sioule.



Action 2

- Mise en place d'un Radar bande X, pour une couverture spécifique des bassins de Riom et Clermont-Ferrand.



Action 3

- Densification du réseau de capteurs au sol sur certains affluents secondaires.

Action 4

- Sécurisation de la transmission des données hydrologiques : mise en place d'une transmission par radio numérique.

Action 5

- Amélioration de la validation en temps réel des données collectées, par un complément de formation du personnel d'astreinte et des observateurs de terrain.

Action 6

- Actualisation et développement des courbes de tarage.

Action 7

- Analyse des retours d'expérience pour l'actualisation du dispositif de prévision.

Action 8

- Sécurisation électrique du site TDF de DURTOL qui abrite le concentrateur du SPC Allier (Service de Prévision des Crues de l'Allier).

Action 9

- Précision et actualisation de la bathymétrie (topographie du lit mineur de l'Allier) du modèle de prévision actuel sur les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Actions 10, 11, 12 et 13

- Amélioration de l'actuel logiciel de prévision des crues PACHA V2 :
 - Recalage des modèles de propagation,
 - Vérification des modèles de secours,
 - Filtrage des prévisions en temps réel,
 - Optimisation de la modélisation pluie/débit.

2 actions pour créer de nouveaux dispositifs de prévision au droit de territoires à forts enjeux inondations : au moins 40 communes directement concernées

Action 14

- Extension du dispositif de prévision actuel sur les principaux affluents et l'Allier amont.

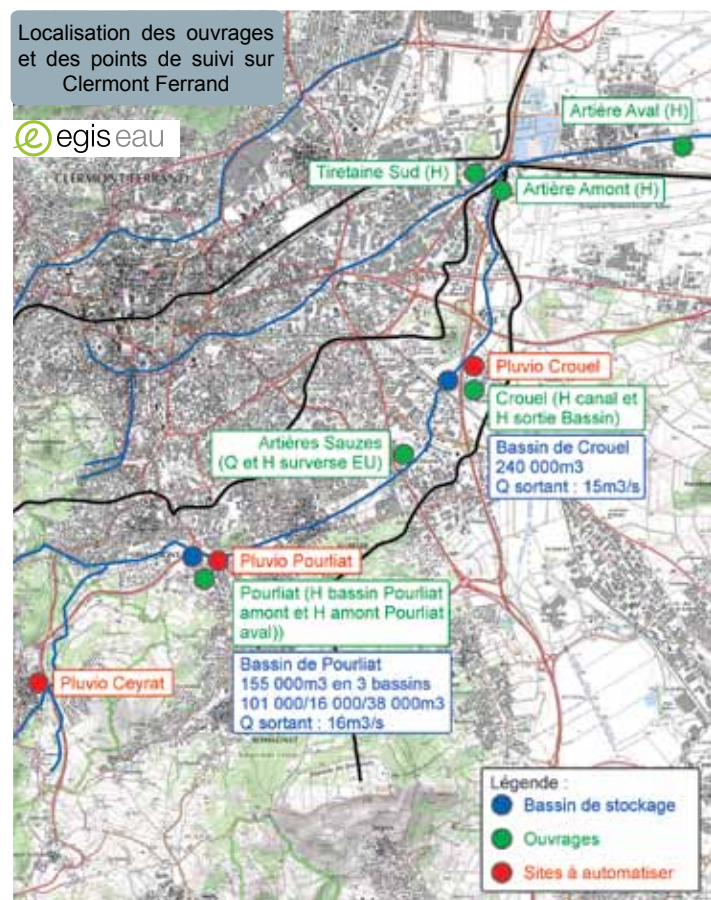
Action 15

- Mise en place d'abaques pour l'anticipation du risque de crue sur les petits bassins versants.

2 actions pour étendre le dispositif de prévision existant : 30 communes directement concernées

Action 16

- Mise en œuvre d'un dispositif de prévision adapté sur l'Agglomération de Clermont-Ferrand.



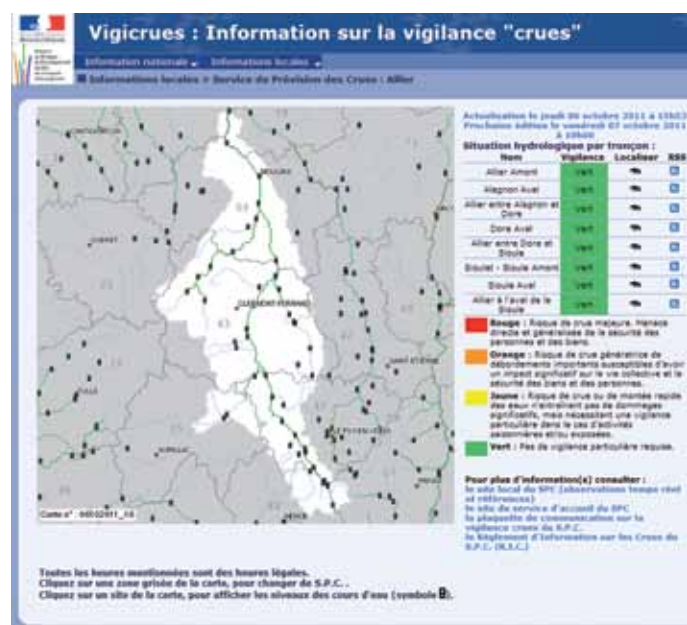
Action 17

- Mise en œuvre d'un dispositif de prévision adapté sur l'Agglomération de Riom

7 actions pour améliorer le protocole d'alerte et les démarches officielles d'annonce de crue : 900 communes concernées

Action 18

- Compléments sur le site Internet « Vigicrues » pour visualiser les images radar et observations hydrologiques à destination de la population et des acteurs locaux .
www.vigicrues.gouv.fr



Action 19

- Introduction dans les cellules de crise d'un représentant des grandes agglomérations concernées pour perfectionner la communication de l'information.

Action 20

- Modernisation du système de transmission de l'alerte aux maires des communes du département de l'Allier pour réduire les délais.

Action 21

- Mise en place d'une formation à la gestion de crise pour le personnel de l'Etat et les collectivités particulièrement concernées par le risque de crue brutale.

Action 22

- Réalisation d'un exercice de gestion de crise pour les acteurs majeurs de chaque préfecture et les acteurs locaux.

Action 23

- Optimisation de la coordination entre DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et EDF.

Action 24

- Optimisation de la coordination SPC Allier – Météo France.



27 ACTIONS pour améliorer la prévention

8 actions pour appuyer la mise en œuvre du dispositif réglementaire de prévention actuel : 162 communes concernées

Action 1

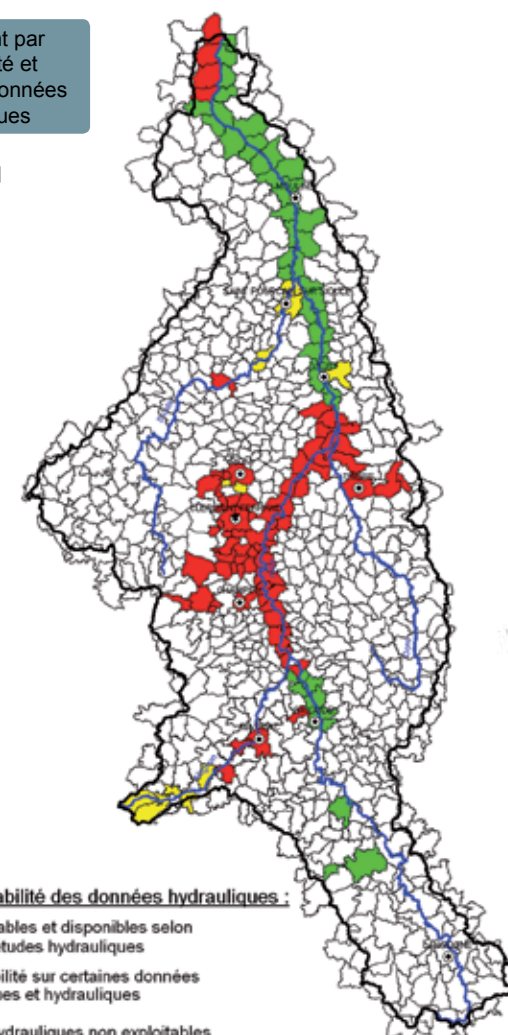
- Sensibilisation des aménageurs à la réduction de la vulnérabilité en zone inondable via le site Internet IAL (Information des Acquéreurs et Locataires).

Action 2

- Apport de précisions quantitatives dans les zonages réglementaires.

Classement par disponibilité et fiabilité des données hydrauliques

egis eau



Action 8

- Pose physique de repères de crues dans le cadre de l'obligation réglementaire.

2 actions pour étendre le dispositif réglementaire de prévention actuel contre les inondations : 150 communes potentiellement concernées

Action 9

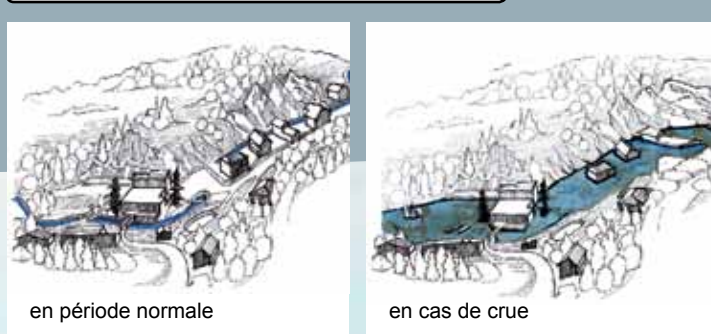
- Extension de la couverture des zonages réglementaires de type PPRI.

Action 10

- Élaboration et/ou intégration d'atlas de zone inondable aux documents d'urbanisme, en l'absence de zonage réglementaire.

17 actions pour appuyer la mise en œuvre de mesures et dispositifs volontaires visant à réduire la vulnérabilité dans les zones inondables : 900 communes concernées

Illustration d'une crue sur la vallée de sans soucis



Action 11

- Mise en œuvre de guides spécifiques à l'attention des communes sensibles aux inondations torrentielles.

Action 12

- Valorisation des bases de données cartographiques existantes, comme outils d'aide à la décision et de sensibilisation.

Action 13

- Valorisation de la base de données du diagnostic de l'étude «3P» Allier.

Action 14

- Elaboration d'un atlas d'analyse des enjeux et, dans la mesure du possible, de leur vulnérabilité.

Action 15

- Démarche volontaire pour pose et recensement de repères de crues.



Action 16

- Sensibilisation à partir de documents graphiques représentant l'inondation.

Action 17

- Relogement d'habitants situés en zone inondable à risque très fort, ou en prévention d'un risque majeur imminent.

Action 18

- Identification et matérialisation de zones refuges.

Action 19

- Sensibilisation des aménageurs aux mesures constructives intégrant le risque inondation.

Action 20

- Diffusion d'une plaquette des gestes qui sauvent.

Action 21

- Déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Action 22

- Mise en œuvre de Plans de Continuité d'Activité pour préserver au mieux les équipements et les services des collectivités en cas de crise.

Action 23

- Amélioration de la coordination entre les différents gestionnaires de réseaux.

Action 24

- Acquisition de terrains concernés par des débordements pour limiter la vulnérabilité en zone inondable.

Action 25

- Gestion du développement de terrains concernés par des débordements, par convention d'usage.

Action 26

- Identification des zones humides dans le but de les préserver et/ou restaurer, pour leur rôle dans la régulation des débits.

Action 27

- Amélioration de la connaissance sur les cours d'eau secondaires pour anticiper les phénomènes de crue rapide.

16 ACTIONS pour améliorer la protection



3 actions pour améliorer la connaissance des ouvrages de protection existants et de leurs impacts : 900 communes concernées

Action 1

- Mise en place de dispositifs de sensibilisation pour expliquer la stratégie de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Action 2

- Finalisation de l'inventaire et du classement du patrimoine des protections rapprochées de type digue, engagés par les services de l'Etat.



Action 3

- Définition des interventions à mener sur les ouvrages de protection de berges au regard des enjeux inondation, via l'inventaire du CENA (Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne).

10 actions pour appuyer la mise en œuvre de protections ne perturbant pas le fonctionnement naturel du cours d'eau ou visant une restauration du fonctionnement naturel : 900 communes concernées

Action 4

- Extension de la réalisation des schémas d'assainissement pluvial avec zones de rétention/ infiltration.

Action 5

- Contrôle, entretien et gestion des ouvrages de stockage et de rétention.

Action 6

- Mise en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées en tête de bassins versants pour ralentir les eaux de ruissellement et augmenter les zones de stockage naturelles.

Action 7

- Favoriser la réduction des embâcles à travers les Contrats Territoriaux sur les territoires à enjeux.

Action 8

- Mise en place de servitudes de surinondation sur des territoires à faibles enjeux.

Action 9

- Profiter de la réalisation d'aménagements structurants pour y intégrer d'éventuels ouvrages de protection contre les inondations.

Action 10

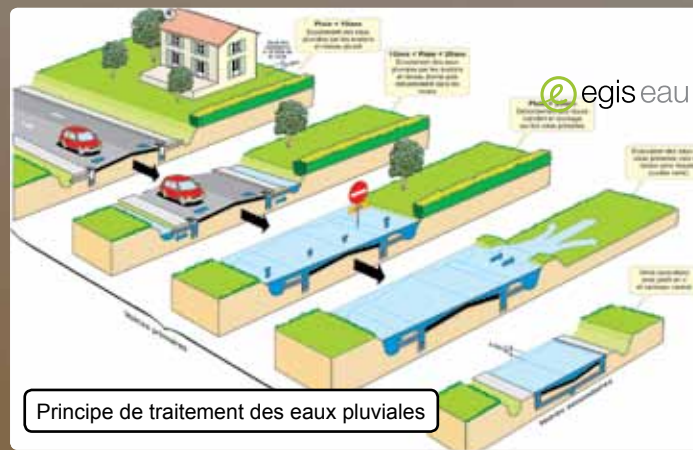
- Encourager les mesures de restauration des dynamiques fluviales qui participent au ralentissement global de l'onde de crue.

Action 11

- Favoriser la renaturation progressive des émissaires fortement dénaturés pour réduire les vitesses de propagation des crues.

Action 12

- Favoriser l'aménagement d'infrastructures submersibles avec maîtrise des débordements.



Action 13

- Optimisation des dispositifs de régulation des ouvrages de l'agglomération clermontoise.

3 actions pour examiner ponctuellement la mise en œuvre de protections perturbant le fonctionnement des cours d'eau et soumises à compensation environnementale : 100 communes concernées.

Les mesures structurelles de protection nécessitent au cas par cas des analyses coûts / bénéfices (ACB). Six ont été réalisées sur des sites représentatifs des différentes problématiques inondation, à l'échelle du bassin versant de l'Allier.

Action 14

- Mise en œuvre de protections rapprochées de type digue.

Action 15

- Renforcement des protections rapprochées existantes.

Action 16

- Mise en œuvre de protections rapprochées dans le cadre d'un programme de gestion globale de bassin versant secondaire.

L'ÉTUDE «3P» ALLIER EN CHIFFRES

Le bassin de l'Allier c'est

- 14 000 km²
- 425 km de linéaire pour la rivière Allier
- 3 affluents principaux : la Dore, la Sioule et l'Alagnon
- 900 communes

Les propositions d'amélioration

- 24 actions de prévision
- 27 actions de prévention
- 16 actions de protection
- 6 notes rédactionnelles
- 6 analyses coûts / bénéfices
- 1 base de données «Actions»
- 1 base de données «Actions par commune»
- des données cartographiques



Avec le soutien technique et financier de la Région Auvergne, des Départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, de l'État et de l'Europe



www.plan-loire.fr/etude3P-allier



Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Agglomération de Nevers • Orléans • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Le Grand Roanne • Saumur Loire Développement • Tours • Vichy • Vierzon • SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS DU BASSIN DE L'ALLIER

Propositions d'amélioration

Prévision

Prévention

Protection

ETUDE «3P» [2010-2011]

67 PROPOSITIONS d'amélioration à disposition de l'ensemble des acteurs du bassin de l'Allier et ses affluents

PRÉVISION :
4 grands domaines pour 24 actions

- Perfectionner le dispositif de prévision existant : 192 communes concernées.
- Étendre le dispositif de prévision existant : 30 communes concernées.
- Créer de nouveaux dispositifs de prévision au droit de territoires à forts enjeux d'inondation : au moins 40 communes concernées.
- Améliorer le protocole d'alerte et les démarches officielles d'annonce de crue : 900 communes concernées.

PRÉVENTION :
3 grands domaines pour 27 actions

- Appuyer la mise en œuvre du dispositif réglementaire de prévention actuel : 162 communes concernées.
- Étendre le dispositif réglementaire de prévention actuel contre les inondations : 150 communes potentiellement concernées.
- Appuyer la mise en œuvre de mesures et dispositifs volontaires visant à réduire la vulnérabilité dans les zones inondables : 900 communes concernées.

PROTECTION :
3 grands domaines pour 16 actions

- Améliorer la connaissance des ouvrages de protection existants et de leurs impacts : 900 communes concernées.
- Appuyer la mise en œuvre de protections ne perturbant pas le fonctionnement naturel du cours d'eau ou visant une restauration du fonctionnement naturel.
- Examiner ponctuellement la mise en œuvre de protections perturbant le fonctionnement des cours d'eau et soumises à compensation environnementale.



Influence climatique :
 Océanique
 Continentale
 Cévenole

Conception-Réalisation : EGIS EAU/ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE • Droits photographiques : DREAL Auvergne/Héli Voica - DDT du Puy de Dôme - EPI LOIRE - Droits cartographiques - Egis - IGN - octobre 2011

